



Rossinière, le 21 février 2023

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**
*

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis no 01/2023 de la Municipalité au Conseil Communal concernant l'adoption du projet routier – Route de Corjon – Lieu-dit « Les Traverses »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément au plan directeur communal des routes AF, la Municipalité souhaite entreprendre des travaux de réfection importants sur la route de Corjon, au lieu-dit « Les Traverses ».

Les travaux ont été répartis par étape selon le dossier annexé (*Mémoire technique pour enquête publique*) faisant partie intégrante du présent préavis, établi par le bureau Martin Ingénieurs civils Sàrl en charge du mandat. Le financement de chaque étape fera l'objet d'une demande de crédit de la Municipalité au Conseil Communal.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions AF fédérales et cantonales, conformément à la loi cantonale sur les routes (LRou) et à l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr), le projet routier a été soumis à l'enquête publique du 18 janvier au 16 février 2022 et n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Au terme de l'enquête publique, conformément à la procédure « LRou », le projet doit encore être adopté par le Conseil Communal avant de pouvoir entrer en vigueur.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

- **D'adopter** le projet routier – Route de Corjon – Lieu-dit « Les Traverses » tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 



Jean-Pierre Neff Nathalie Yersin

Annexe : Mémoire technique